Participations Annuelles

(Par enfant)

Calcul de votre quotient familial avec votre avis d'imposition en cours

Sur votre avis d'imposition figure votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts
Vous devez donc diviser votre revenu fiscal de référence par le nombre de parts ;

puis le résultat obtenu, le diviser par 12 (nombre de mois de l'année)
Vous pourrez ainsi connaître votre quotient familial et déterminer quelle est votre tranche
Rappel: Vous devez absolument fournir votre dernier avis d'imposition et NON l'avis déclaratif

<u>Collège de Saint-Astier et Etablissements de Périgueux</u>									
Tranche du quotient familial (QF)		Tarif Annuel							
		Demi-Pensionnaires			Interne				
		Jusqu'à 2	3° enfant	4°enfant et +	Jusqu'à 2	3° enfant	4°enfant et +		
		enfants	(30%)	(50%)	enfants	(30%)	(50%)		
<i>I</i> 1	de 0 à 528 €	30,00	21,00	15,00	<i>24,00</i>	<i>16,80</i>	12,00		
$\mathcal{I}2$	de 529 à 770 €	57,00	39,90	28,50	<i>43,50</i>	30,45	21,75		
<i>5</i> 3	de 771 à 1033 €	90,00	63,00	45,00	70,50	49,35	35,25		
<i>54</i>	de 1034 à 1469 €	127,50	89,25	63,75	105,00	73,50	<i>52,50</i>		
$\mathcal{I}5$	supérieur à 1469 €	168,00	117,60	84,00	135,00	94,50	67,5 <i>0</i>		
*	Non ayant droit	219,00	153,30	109,50	162,00	113,40	81,00		
Famille d'accueil de mineurs -T3-		90,00		70,50					

^{*} les apprentis rémunérés, les étudiants en études supérieures, les stagiaires en formation professionnelle, les enfants domiciliés à moins de 3 km de leur établissement scolaire, les enfants hors carte scolaire.

Ecoles Elémentaires et Maternelles

Elèves des Communes de Saint-Astier - Grignols - Jaure - St-Aquilin - Léquillac de l'Auche - Montrem Farticipation de la Communauté de Communes Isle Vern et Salembre comprise

		Tarif région	Part CCIVS	A votre charge	
<i>51</i>	de 0 à 528 €	30,00	9,00	21,00	
$\mathcal{I}2$	de 529 à 770 €	57,00	15,00	42,00	
$\mathcal{I}3$	de 771 à 1033 €	90,00	24,00	66,00	
<i>54</i>	de 1034 à 1469 €	127,50	34,00	93,50	
$\mathcal{I}5$	supérieur à 1469 €	168,00	45,00	123,00	
Famille d'accueil de mineurs -T3-		87,00	24,00	63,00	
Navette RTI - trajet Ecole à Ecole		30,00	30,00	Gratuité	
Non Ayant droit		219,00	application tranche QF		

tarif dégressif : 30% pour le 3ème enfant - 50% pour le 4ème enfant et suivants

L'inscription d'un enfant implique une fréquentation très régulière du transport scolaire. U défaut, le tarif total annuel DP prévu par les tranches du quotient familial sera appliqué. Des contrôles réguliers seront effectués à cet effet.

Tarif après les vacances de printemps

24.00€



Paiement de la cotisation

En une seule ou plusieurs fois à l'inscription

(des facilités sont accordées : possibilité plusieurs chèques)

L'inscription est accordée pour une année scolaire complète

(Remboursement possible jusqu'au le 15 octobre de l'année scolaire en cours sur demande écrite)